



Publié le

ID: 093-229300082-20230914-2023\_09\_14\_059-DE

### COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

# Extrait des délibérations de la séance du 14 septembre 2023

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Dallier, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS:**

M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Labbé M. Sadi donnant pouvoir à Mme Dellac Mme Lecroq donnant pouvoir à M. Blanchet

#### **ÉTAIENT ABSENTS:**

M. Constant, M. Taïbi, M. Molossi, M. Monany, M. Martin S.



Publié le

ID: 093-229300082-20230914-2023\_09\_14\_059-DE

## Délibération n° 11-05 du 14 septembre 2023

STRATÉGIE DE L'ESPACE PUBLIC – CONVENTION DE GESTION DES OUVRAGES ET ÉQUIPEMENTS DU PATRIMOINE PUBLIC ROUTIER DÉPARTEMENTAL AVEC PLAINE COMMUNE

La commission	permanente	du conseil	départemental,
---------------	------------	------------	----------------

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention à intervenir entre le Département et l'Établissement Public Territorial Plaine Commune, relative à la gestion des ouvrages et équipements du patrimoine public routier départemental situés sur le territoire de Plaine Commune, dont projet ci-annexé ;



Envoyé en préfecture le 18/09/2023

Reçu en préfecture le 18/09/2023

Publié le

ID: 093-229300082-20230914-2023\_09\_14\_059-DE

- CHARGE M. le Président du conseil départemental de signer, au nom et pour le compte du Département, ladite convention.

Pour le président du conseil départemental et par délégation,

#### N'ayant pas pris part au vote:

M. Troussel, M. Bouamrane, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Filhol

#### pour Plaine Commune

Adopté à l'unanimité : ✔	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le			Certifie que le présent acte est
		acte, le	devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.